

Mission du Burundi  
44, rue de Lausanne  
1201 Genève

Genève, le 19 juillet 2005

Objet : Demande de visa pour le Burundi

Monsieur,

L'obtention d'un visa d'entrée au Burundi est subordonnée à :

- Un dépôt d'un formulaire de demande de visa dûment remplis,  
(Disponible à la Mission permanente du Burundi à Genève)
- 2 photos passeport récentes,
- Le passeport d'une validité de 6 mois minimum,
- Une lettre d'invitation motivant la visite,
- Un ordre de mission pour ceux ou celles qui vont en mission de travail,
- Le payement d'une somme de soixante francs suisses (**60FRS**) pour une **seule entrée et une durée d'un mois**, de cent vingt francs suisses (**120FRS**) pour **entrées multiples et une durée de deux mois**, de cent quatre vingt francs (**180FRS**) pour **entrées multiples et une durée de 3 mois**.

Le dépôt de demande de visa d'entrée et de passeport se fait tous les jours de **10h30min à 12h 30min** et le retrait **dans les 48heures de 15h 30min à 17h00min**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

Ambassadeur Zacharie GAHUTU  
Représentant Permanent  
od...  
GENÈVE



**En annexe**

Un exemplaire d'un formulaire de demande de visa

